

Adie, le microcrédit pour créer sa boîte

Créée en 1989 par Maria Nowak, l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) s'est inspirée de l'expérience de la Grameen Bank du Professeur Muhammad Yunus au Bangladesh en l'adaptant, en France, aux conditions d'un pays industrialisé.

L'Adie est l'association pionnière du microcrédit en France. Elle peut financer les porteurs de projet de création d'entreprise jusqu'à 10 000€, grâce à 3 outils de financement : le **microcrédit** et, en complément au microcrédit, **des prêts d'honneur (à taux 0) et la subvention régionale idéclic prim' jusqu'à 3000€.**

Les 3 missions de l'ADIE traduisent les valeurs fondées sur la confiance dans les capacités de chacun et le droit fondamental d'entreprendre :

- FINANCER les entrepreneurs porteurs d'un projet ayant un besoin de financement de 10 000 euros maximum et n'ayant pas accès à un prêt bancaire pour leur projet, plus particulièrement les demandeurs d'emploi et allocataires des minima sociaux
- ACCOMPAGNER les entrepreneurs avant, pendant et après la création de leur entreprise pour en assurer la pérennité.
- CONTRIBUER à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit, de la création d'entreprises et de l'insertion vers l'emploi.

Chaque territoire a ses particularités, c'est pourquoi l'ADIE est vigilante à adapter son implantation locale.

Sur la Haute-Loire, un conseiller ADIE accompagne les porteurs de projet dans la finalisation de leur activité indépendante et étudie leur demande de financement. Il mobilise les outils de financement de l'Adie. Deux chargés d'accompagnement bénévoles conseillent les porteurs de projet avant, pendant et après la création de leur entreprise et apportent leur appui à toutes les étapes de la relation avec le créateur d'entreprise

Depuis 2015, 41 personnes ont pris contact avec l'association sur le territoire de la Communauté de communes des Marches du Velay -Rochebaron soit pour se renseigner sur la création d'entreprise, soit pour solliciter un financement lié à la mobilité pour l'emploi salarié, autre volet de l'activité de l'association (financement du permis de conduire, véhicule, formation...)

En 2017, grâce aux partenariats avec les acteurs locaux (CCI, Pôle emploi, Boutique de gestion...), ce sont 15 personnes qui ont bénéficié de conseils sur la création d'entreprise soit en entretien individuel, soit en atelier collectif en partenariat et dans les locaux du Pôle Emploi de Monistrol sur Loire .

Toute personne désireuse de contacter l'Adie pour des renseignements ou une prise de rdv peut la joindre du lundi au vendredi de 8h à 18h au 09 69 328 110.

Témoignage



Arthur MACHABERT – Carreleur ayant bénéficié d'un financement de l'Adie pour créer son entreprise
Quand la création d'entreprise devient une réponse à la perte d'emploi

« Salarié dans une entreprise du bâtiment, spécialisée dans la réalisation de gros chantiers, j'ai été confronté à différents corps de métiers. Cet environnement bruyant a entraîné une surdité, reconnue maladie professionnelle ».

C'est ainsi qu'une rupture conventionnelle a été faite avec son employeur. Ce handicap aurait pu déboucher sur une invalidité. De même, des démarches compliquées et une période d'attente plus ou moins longue auraient pu conduire à l'attribution d'aides. Mais A. Machabert ne veut pas rester sans rien faire et conscient de son expérience du métier de

Carreleur (dans l'entreprise qui l'employait il a même formé un apprenti qui a réussi son CAP), il décide de créer son entreprise.

« Je souhaitais avant tout travailler, et l'idée de devenir auto entrepreneur « carreleur » a germé dans mon esprit. Mais il me fallait de l'argent pour démarrer. Sur les conseils d'un ami, lui-même bénéficiaire d'une aide financière de l'ADIE, j'ai contacté cette Association. J'ai trouvé assistance et conseil, l'ADIE a su me faire confiance. En effet, au chômage et doté d'un modeste compte en banque j'ai obtenu un crédit qui m'a permis d'acquérir une camionnette et m'assurer un fonds de roulement ».

Aujourd'hui, cela fait moins d'un an que l'entreprise est sur les rails et semble bien partie.

« J'ai actuellement un bon carnet de commandes, une clientèle de particuliers mais également de Grosses entreprises qui font appel à moi comme sous-traitant. Je suis très heureux aussi de travailler sur des chantiers de réalisations de construction de maisons individuelles avec des entreprises locales. Je souhaite développer mon activité et peut-être former prochainement un apprenti. »

Arthur MACHABERT
Lieu-dit La Pouyat
43620 SAINT PAL DE MONT
Tel : 06 49 85 84 04